



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 19 décembre 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 13 décembre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, MM. Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle DELBECQUE (à M. Bernard JEAN BAPTISTE), Mme Audrey DASSONNEVILLE (à Mme Stéphanie COMPERE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absente excusée : Mme Véronique DIERICKX

Absent : M. Antoine DHALLUIN

N° 24-4-11

-----  
**Jeunesse**

-----  
CJB Accueil

Subvention 2025 et convention d'objectifs

Rapport de  
Mme J. de BAROLET, adjointe au Maire

Le C.J.B. Accueil, dont le siège est situé rue du Fort Montagne à Bondues, gère les activités périscolaires de la commune, en proposant aux parents d'élèves d'accueillir leurs enfants avant et après les heures d'école ainsi que le mercredi.

Pour l'année 2025, il est proposé de subventionner cette association offrant un service indispensable aux familles, à hauteur de 150 000 €

Cette subvention sera acquittée pour 70 % en janvier 2025 et le solde en juin 2025.

La convention définissant les modalités de partenariat avec le CJB Accueil, qu'il convient de valider, est annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser ladite subvention selon les conditions mentionnées ci-dessus et de signer la convention de partenariat.

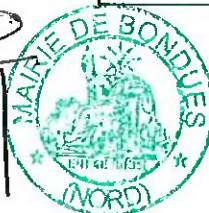
Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires  
Commission 2, 3, 4 et 5 du 3 décembre 2024

Mme Aurélie DESQUENNE ne prend pas part au vote

**Vote à l'unanimité**

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire



M. Pierre DELZENNE  
Conseiller Municipal délégué  
Secrétaire de séance